

Marseille, le 24 Mars 2022

Monsieur Laurent FALAIZE
Président de Riviera Yachting Network
68 Allée des Forges
83500 La Seyne-sur-Mer

POUR NOUS CONTACTER

Franck BARBE
Directeur régional
04 91 83 79 01
franck.barbe@urssaf.fr

Monsieur le Président,

Nous nous sommes rencontrés le 17 mars à l'Urssaf.

A cette occasion, vous nous avez présenté la situation des entreprises du secteur de la réparation et de la maintenance de yachts.

Vous nous avez exposé les difficultés rencontrées par certaines entreprises du secteur confrontées aux conséquences de la crise du covid puis de la guerre en Ukraine. Il s'agit notamment des entreprises cosignataires d'un courrier que vous avez adressé au Premier Ministre le 17 février 2022.

Je vous confirme que nos services traiteront avec bienveillance les demandes des entreprises de votre secteur, notamment en leur accordant des délais de paiement adaptés à leur situation.

Vous nous avez également interrogés sur la possibilité d'obtenir des remises de dettes Urssaf pour la période de pandémie.

En première analyse, aucune des entreprises signataires de votre courrier ne pourrait bénéficier de ce dispositif.

En revanche, nous avons identifié que plusieurs de ces entreprises pourraient bénéficier du dispositif d'exonération des cotisations patronales et de l'aide au paiement pour certaines périodes covid à condition de répondre à l'ensemble des critères, notamment la baisse de chiffre d'affaires. Si tel est le cas, nous leur recommandons d'en faire rapidement la demande afin de pouvoir bénéficier du dispositif avant le 31/12/2022.

Dans la mesure où les dispositifs sont assez complexes, nous invitons ces entreprises à contacter directement les services de l'Urssaf. Votre organisation peut également faire le lien entre l'Urssaf et vos adhérents.

Enfin, nous vous confirmons notre accord pour participer à une réunion avec vos adhérents pour échanger directement avec eux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Franck BARBE
Directeur régional

